

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021041503

Séance du 15/04/2021

Référence
2021041503

Objet de la délibération
PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Date de la convocation
09/04/2021

Date d'affichage
09/04/2021

Vote
à l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 16/04/2021

Et

Publication ou notification du :  
16/04/2021

L' an 2021 le 15 Avril à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

**Présents :** ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, FLEUROUX Stéphanie, VAN MULLEM Amandine.

**Représentés :** POULAIN/DEFFRENNES Brigitte, BALECH/CAMBRES Valérie, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, CARPENTIER Florine.

**A été nommé(e) secrétaire :** DEVIN Marlène.

**Objet de la délibération :**

### PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, un volet "transformation numérique de l'enseignement" est prévu.

Le dispositif permet un subventionnement des actions entre 50% et 70 %. Il concerne les écoles maternelles et primaires. Ainsi, compte tenu du fait que l'école Condorcet est en voie d'être dotée d'un projet numérique global d'un montant de 13 305 € hors taxes, compte-tenu également que l'acquisition d'un écran interactif tactile, pour un coût global de 7 587 € hors taxes, comporte un fort potentiel d'utilisation par les enfants des écoles et les jeunes de la commune en général, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un subventionnement auprès de l'inspection académique du Nord dans le cadre de ces deux actions.

Le Conseil Municipal,

Où son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter un subventionnement au taux maximal pour les deux actions décrites dans l'exposé des motifs de la présente délibération auprès de l'inspection académique du Nord dans le cadre du volet "transformation numérique de l'enseignement" du plan de relance de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/04/2021  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.

